



Les avantages en nature (CCN Sport)

1. Les avantages en nature

3.1 Définition et rappels

Définition :

Constitue un avantage en nature toute prestation fournie par l'employeur au salarié, lui évitant ainsi une dépense.

Assiette de cotisation :

Les avantages en nature font partie des éléments de salaire soumis aux cotisations sociales ; nourriture, logement, véhicule et part d'utilisation privée d'outils issus des NTIC mis à disposition permanente du salarié peuvent être évalués selon un forfait ou selon la valeur réelle. Les autres avantages en nature sont évalués pour leur valeur réelle.

1

Bulletins de paie :

L'avantage en nature doit obligatoirement figurer sur le bulletin de paie. Ils sont ajoutés au salaire afin qu'ils rentrent dans la base de cotisations puis sont déduits du net à payer.

Lorsque l'employeur évalue forfaitairement les avantages en nature, il ne peut appliquer des forfaits inférieurs à ceux fixés par l'arrêté du 10 décembre 2002, qui constituent une évaluation minimale (cf. tableaux ci-dessous) ; si l'évaluation est faite au réel, l'évaluation peut être inférieure à l'évaluation forfaitaire, sous réserve de justificatifs.



4.2 Les principaux avantages en nature

Evaluation des avantages en nature de logement (barème 2011) <i>Inclus les avantages accessoires (eau, gaz, électricité, chauffage et garage)</i>		
Rémunérations brutes mensuelles	Logement comportant 1 pièce principale	Logement comportant plus d'1 pièce principale
< 1 473 €	63,50 €	33,90 € par pièce
de 1 473 € à 1 767,59€	74,20 €	47,70 € par pièce
de 1 767,60 € à 2 062,19 €	84,80 €	63,50 € par pièce
de 2 062,20 € à 2 651,39 €	95,30 €	79,40 € par pièce
de 2 651,40 € à 3 240,59 €	116,60 €	100,60 € par pièce
de 3 240,60 € à 3 829,79 €	137,70 €	121,80 € par pièce
de 3 829,80 € à 4 418,99 €	158,90 €	148,20 € par pièce
> 4 419 €	177,40 €	167,00 € par pièce

2

Evaluation des avantages en nature de repas (barème 2011)	
1 repas par jour	4,40 €
2 repas par jour	8,80 €

Evaluation des avantages en nature de véhicules			
Nature de l'avantage		Véhicule de l'entreprise	Véhicule de location
Sans carburant payé	Véhicule de moins de 5 ans	9% du coût d'achat	30 % du coût annuel des frais de location entretien et assurance
	Véhicule de plus de 5 ans	6% du coût d'achat	
Avec carburant payé (1)	Véhicule de moins de 5 ans	12% du coût d'achat	40 % du coût annuel des frais de location entretien et assurance
	Véhicule de plus de 5 ans	9% du coût d'achat	

(1) Pour le carburant l'employeur peut aussi opter pour les frais réels.



Evaluation des avantages en nature des outils issus des NTIC (téléphone mobile, ordinateur, modem de connexion internet..)
Forfait annuel correspondant à 10% du coût de l'achat ou de l'abonnement TTC

Régime des titres-restaurant (barème 2010)	
Participation de l'employeur comprise entre 50% et 60% de la valeur du titre & montant < à 5,21 €	Exonération de l'avantage
Participation de l'employeur > à 60% ou dont le montant est > à 5,21 €	Avantage soumis à cotisation sur la fraction supérieure aux limites d'exonération